

# **COUPE DEPARTEMENTALE REGLEMENT PARTICULIER**

1. **LA COUPE DEPARTEMENTALE**, organisée par le CDHB 93, est ouverte aux clubs de sa juridiction, en règle avec la Comité.

2. Ce règlement concerne toutes les catégories MASCULINES ET FEMININES (clubs nationaux, régionaux et départementaux).

3. Chaque club a la possibilité d'engager une seule équipe dans chacune des catégories auxquelles est ouverte la Coupe départemental.

Un club évoluant en championnat de France Masculins +16 ans n'a pas la possibilité d'engager son équipe 1<sup>ère</sup> au sein de cette coupe.

Tout joueur de +16 ans et toute joueuse de +15 ans ayant participé à plus de 6 matches en Championnat de France Senior ne pourra plus évoluer en Coupe Départementale.

En Coupe Départementale, tout joueur(euse) ayant participé à un match dans une catégorie ne pourra plus participer à un match de catégorie inférieure

**SANCTION : MATCH PERDU PAR PENALITE SPORTIVE.**

4. Les joueurs, ayant évolué pour leur club en championnat, peuvent participer à un match en Coupe Départementale sur le même week-end.

5. Tous joueurs(euses) évoluant en championnat de France moins de 18 ans peut participer à la Coupe Départementale  
Tous joueurs de moins de 18 ans ayant participé à plus de 6 matchs en Championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en Coupe Départementale moins de 18 ans.

Toutes joueuses de moins de 18 ans ayant participé à plus de 6 matchs en Championnat de France plus de 15 ans ne pourront plus évoluer en Coupe Départementale moins de 18 ans.

**. SANCTION : MATCH PERDU PAR PENALITE SPORTIVE ;**

6. Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC 93.

7. La feuille de match sera établie avec soin et précision (utiliser le formulaire régional en 3 exemplaires) Elle devra parvenir au siège du Comité dans les 48 HEURES qui suivent la rencontre. L'envoi incombe au club recevant qui remettra un duplicata à son adversaire.

8. En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le Comité et débitées aux clubs.

9. Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le Code d'Arbitrage. (voir Pages "ARBITRAGES" de l'annuaire)

10. Le vainqueur de la Coupe recevra une coupe, à titre définitif.

11. Les clubs arrivant en demi-finale et finale qui feraient FORFAIT seront pénalisés de l'amende en usage et devront rembourser les frais d'organisation au club recevant (terrain neutre) Les clubs qui feraient forfait seront pénalisés de l'amende en usage et devront rembourser les frais de déplacement au club visiteur. En outre, ils se verront interdire la saison suivante la participation à la Coupe Départementale dans la catégorie concernée.

12. Temps des rencontres

-12 ans	-14 ans	-16 ans	-18 ans/+15 ans/+16 ans
3 x 12 minutes	2 x 20 minutes	2 x 25 minutes	2 x 30 minutes

13. En cas d'égalité, ET CECI QUELLE QUE SOIT LA CATEGORIE, il sera joué une prolongation de 2 x 5' sans mi-temps ni temps mort. En cas de nouvelle égalité, 2<sup>ème</sup> prolongation de 2 x 5'. Si nouvelle égalité à l'issue des deux prolongations, il sera tiré une série de 5 penaltys par 5 joueurs de chaque équipe figurant sur la feuille de match. Ces joueurs seront désignés par le manager de chacune des équipes, suivant une liste établie dès la fin des prolongations et remise au directeur de jeu.

. L'ordre de passage pour le tireur de chaque club sera désigné par le tirage au sort. . Après qu'un joueur de chaque club aura exécuté un tir, le même ordre sera respecté par les joueurs suivants. . Dans l'éventualité où cette première série de tirs ne donnerait pas de résultat : en inversant l'ordre de passage du club par rapport à la série précédente, il sera répété autant de séries jusqu'à connaissance d'un vainqueur.